

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 1863

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

elle ne finance plus les crèches, mais les enfants dont les parents exercent une activité extérieure.

Après une année, l'expérience est jugée positive par les autorités communales qui y voient de nombreux avantages. Toutes les familles répondant aux conditions de revenu – un revenu imposable de 100'000 francs au maximum – obtiennent une subvention de 4 à 107 francs par jour en fonction de leur capacité financière et de leur taux d'occupation professionnelle ou bénévole, à faire valoir pour une garderie ou une mère de jour. Alors qu'auparavant seules les familles ayant trouvé une place dans une crèche subventionnée profitait de l'aide publique. En cinq mois le nombre d'enfants au bénéfice de ce bon de garde extra-

familiale a passé de 367 à 531. Et le nombre d'établissements d'accueil a également augmenté.

Cette forme de subvention laisse aux parents le libre choix de l'établissement, même si ce dernier n'est pas situé sur le territoire communal. Cette liberté parentale favorise une offre de places plus adéquate aux besoins. Par ailleurs le fait que la subvention croît avec le taux d'occupation des parents a induit une augmentation de ce taux d'occupation.

La gauche reste sceptique, voire franchement hostile à cette approche de la garde d'enfants par la demande. Lors d'une assemblée des délégués du parti socialiste suisse en été 2008, un document de travail présenté par la Zurichoise Jacqueline Fehr fut sèchement

refusé. En particulier la gauche romande et le Syndicat des services publics défendent les crèches publiques. Genève ambitionne de municipaliser toutes les institutions existantes.

La Ville de Berne a récemment décidé d'une expérience pilote analogue à celle de Lucerne, contre l'avis des socialistes et des Verts. La gauche craint qu'un tel modèle conduise à la fois à une baisse de qualité dans la prise en charge de la petite enfance et à une dégradation des conditions de travail du personnel. Des craintes qui pourraient être dissipées grâce à une procédure de certification des établissements de garde – niveau de formation du personnel et respect de la convention collective de travail notamment.